[illegible] M. Millies-Lacroix de la Commission. Le président du Conseil exprime le désir d'être entendu avec le ministre des Finances et le ministre du Travail immédiatement après.

Chambre des Députés

Séance du vendredi 6 mars

Séance à 2 heures. M. Brisson préside.

LE PERSONNEL DU GAZ PARISIEN

La Chambre adopte sans débat, après déclaration d'urgence, un projet portant approbation de la convention passée, le 23 juillet 1907, entre le préfet de la Seine, au nom de la Ville de Paris, et les liquidateurs de la Compagnie parisienne du gaz, en ce qui concerne le maintien du personnel et ses avantages accordés au personnel et la remise à la Ville de Paris des fonds des caisses de retraites.

La mission Blanchet

LE « MATIN » SUR LA SELLETTE

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation Rouanet, sur la suite donnée aux injonctions de la Cour des Comptes relatives aux avances faites aux envoyés du journal le *Matin* par le colonie du Sénégal.

M. Rouanet. — Les faits que je veux signaler à la Chambre mettent en évidence les malines puissances de scandales et de finances.

En janvier 1906, le *Matin* annonçait l'organisation d'une mission chargée d'aller étudier le tracé d'un chemin de fer transsaharien, mission dont il déclarait prendre tous les frais à sa charge.

La mission, dirigée par M. Blanchet, partit ; mais elle fut arrêtée par diverses circonstances, son chef mourut à Dakar, et le gouvernement jugeait les autres membres de la mission.

L'affaire resta dans l'ombre jusqu'en décembre 1907, époque où un journal public une lettre de M. Roume, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, au ministre des Colonies.

Cette lettre établissait à la fois l'existence d'une dette de 64 321 francs du *Matin* à l'administration des colonies, pour avances faites à la mission Blanchet, et l'intervention de l'autorité supérieure en vue de faire mettre définitivement cette dette au compte du budget de l'Afrique occidentale française.

Ce qui étonne surtout dans une pareille circonstance, c'est l'inutilité des injonctions de la Cour des comptes pendant cinq ans, en vue d'obtenir le paiement des sommes dues à l'État.

Dès l'ouverture de l'interpellation, les membres de la Chambre recevaient du journal un bulletin dans lequel il déclarait ne vouloir plus de conversation avec le ministre des Colonies, en reprochant à celui-ci d'avoir dénaturé la conversation avec un de ses rédacteurs.

L'orateur rappelle les incidents survenus à la suite de la disposition de certaines dépêches du ministère des Colonies.

Il intervient un fait nouveau : un parlementaire, M. Bénard, concessionnaire du Métropolitain, inflige un démenti au ministre des Colonies, qui en reçoit, en outre, un double de la part du Conseil des ministres.

M. Millies-Lacroix. — C'est inexact.

M. Rouanet. — N'insistez pas ; je suis heureux de vous faciliter de votre fermeté de ce démenti, qui eût dû être une leçon pour vos collègues.

Vous avez exigé que le compte rendu du Conseil des ministres fût réclamé.

Le lendemain, les portes du ministère de l'intérieur s'ouvraient devant le chef de la maison de banque qui s'était associé au journal pour honorer le ministère des Colonies.

Et le banquier d'engageait à payer la dette que personne n'avait encore osé réclamer au *Matin*.

Mais comment le chiffre de 64 321 francs, si nettement établi par la lettre de M. Roume, n'est-il trouvé réduit à 25 000 francs ?

Dans toute cette affaire, le gouvernement a eu une attitude humiliée ; il a capitulé devant une puissance de finance.

L'orateur rappelle la dérivation électrique du Métropolitain dans les ateliers du *Matin*.

Quelle est donc la force sous laquelle tous se courbe ainsi ?

C'est l'homme qui, grâce à l'argent dont il dispose, prétend régenter la Chambre, les pouvoirs publics, et dominer par des campagnes d'intimidation générales ou individuelles, M. Bunau-Varilla. (Mouvement.)

Le passé de ce personnage a été exposé par M. Guillemet dans son travail écrit à la suite d'enquête sur l'affaire de Panama.

Celui qui pose aujourd'hui en représentant du patriotisme français était associé, en 1892, à un Allemand et à un déserteur, et n'estimait pas à moins de 115 000 francs par mois le tarif de son concours à l'œuvre de Panama.

Des campagnes malsaines ont été faites dans le journal par cet homme en faveur du bon lait, pour diverses améliorations de services hygiéniques de la Ville de Paris.

Voix à droite. — Et la Chartreuse ?

M. Rouanet. — Je ne connais pas bien cette histoire de la Chartreuse ; je vous écouterai attentivement quand vous l'apporterez ici.

L'orateur rappelle la campagne du *Matin* contre M. Chaumié, les difficultés de procédure soulevées par le journal, et ajoute :

L'attitude du journal qui avait servi de porte-plume à M. Bunau-Varilla contre M. Chaumié bouleversait devant les juges, il exhibait une mission à lui confiée par le successeur de ce dernier.

Ce sont là des procédés de gouvernement intolérables.

Je demande à la Chambre de s'associer à mon contre ces puissances de scandale et de finance qui prétendent dresser sur notre tête à tous une épée de Damoclès.

La force de ces gens-là n'est faite que de la faiblesse de tous les honnêtes gens. (Appl.)

Cette puissance, du reste, n'a qu'un temps, mais quand elle s'écroule, elle tombe dans le gouffre et entraîne tous ceux qui se trouvent à sa portée.

Je vous demande de ne pas permettre qu'elle continue de peser sur nous. (Appl. sur divers bancs.)

M. Millies-Lacroix, ministre des Colonies. — M. Rouanet est resté dans le cadre que comportait le libellé de son interpellation.

M. Rouanet. — Je n'ai fait que suivre les événements et en tirer la moralité.

M. Millies-Lacroix. — Peu de temps après mon arrivée au ministère, j'étais saisi de la question de liquidation de la mission Blanchet, dont les organisateurs avaient pris à leur charge toutes les dépenses.

Le gouvernement avait prêté à cette mission son appui moral et lui avait fourni un collaborateur militaire, le capitaine Jeninet-Gaimbetta.

Des démarches furent faites pour obtenir le remboursement des avances qui avaient été consenties par la colonie du Sénégal.

La question fut étudiée sur l'ordre du ministère des Colonies qui, étant donné le caractère d'intérêt général de la mission, crut pouvoir inviter M. Roume à mettre la dépense au compte du budget de l'Afrique occidentale.

M. Rouanet répondit par la lettre qu'a lue M. Rouanet, entre les mains de qui j'ai été surpris de la voir.

M. Rouanet. — Vous en avez gardé l'original, elle n'était pas au nombre des documents disparus.

M. Millies-Lacroix. — Aussi, depuis ce jour, j'ai mis le dossier sous clé. (Rires.)

La lettre de M. Roume changea mon sentiment, et je réclamai l'argent à l'organisateur de la mission.

L'intervention du journal *l'Humanité* m'a été pour rien dans ma décision ; ma conscience obéit sur devoir, sans avoir à y être invité par aucun journal, fût-il aussi répandu que l'*Humanité* ou le *Matin*. (Rires.)

M. Rouanet. — L'*Humanité* ne vous demandera jamais d'audience pour traiter une affaire de concession quelconque.

M. Millies-Lacroix. — Lorsqu'on m'a demandé cette audience, j'ignorais quel en pouvait être l'objet.

Voix diverses. — Qui « on » ?

M. Millies-Lacroix. — M. Bunau-Varilla, parbleu ! (Exclamations en sens divers.).

L'étude des documents de 1906, dont un certain nombre de lettres de MM. Bunau-Varilla et Poldatz, demandant au ministre des Colonies d'abord son appui moral pour la mission, me fit voir à qui incombait la responsabilité des dépenses.

Une lettre de M. Poldatz établissait, en faveur des membres de la mission, des propositions pour la Légion d'honneur. (On rit.)

Invité par moi à activer le règlement de la question, le *Matin* répondit par le factum dont M. Rouanet a lu quelques passages, et qui, d'ailleurs, ne m'a pas atteint, car je me sens très au-dessus de pareilles injures. (Appl. sur divers bancs.)

J'ai chargé une Commission, composée des hommes les plus honorables, de rechercher l'origine de la construction des documents disparus.

Le lendemain, M. le président du Conseil recevait, sous pli cacheté, plusieurs des documents en question, les plus intéressants. (Rires.)

Quelques jours après, M. Bénard faisait connaître qu'il était le président de la Société qui avait organisé la mission Blanchet, et qu'il était prêt à payer les sommes dues, mais sur production de pièces justificatives.

Je demandai celles-ci à Dakar.

L'inspecteur chargé de ce travail m'envoya une note s'élevant à 35 000 francs, portant pour 10 000 francs sur les frais généraux de la mission, pour 420 francs sur les indemnités de pillage (rires), pour 2 200 francs sur le reliquat du traitement de l'interprète, etc.

Il expliquait, en outre, qu'il y avait eu confusion avec le chiffre de 64 321 francs, lequel représentait les simples prévisions de M. le gouverneur Ballay en 1906.

M. Rouanet. — N'avez-vous pas reçu directement, personnellement, une pièce intéressant la Chambre, où elle ne se trouvait pas et où vous avez dû la restituer ?

M. Millies-Lacroix. — Parfaitement, mais c'est à titre de ministre, non à titre personnel que cette pièce m'a été procurée.

Messieurs, je viens de fournir des explications aussi nettes et précises qu'on pouvait le désirer.

Il en ressort, je pense, que je n'ai commis aucun acte de complaisance vis-à-vis de personne, que je n'ai point été le ministre pusillanime dont certains avaient parlé. (Appl. sur divers bancs.)

J'ai fait modestement mon devoir de ministre, auquel j'entends me tenir toujours.

M. Rouanet. — En regard de la largeur des procédés employés à l'égard des organisateurs de la mission Bunau-Varilla, je place ceux dont on a fait usage à l'égard de la mission Lebaudy.

L'un et l'autre étaient des empereurs du Nord. (Rires.)

Aussitôt les membres de la mission Lebaudy apatriés, le gouvernement envoyait du papier timbré à M. Lebaudy, et ce dernier, condamné par les tribunaux, bombardait un gouvernement sans avances.

Ici, au contraire, il a fallu cinq ans avant que justice fût rendue.

Qui plus est, la note était brusquement abaissée de 64 000 francs à 25 000, sans doute parce que toutes les indemnités de pillages n'y ont pas été comprises. (Rires.)

L'orateur revient sur l'affaire de la dérivation électrique du Métropolitain vers le *Matin*.

M. Clemenceau, président du Conseil. — J'ai donné l'ordre de supprimer la canalisation.

M. Rouanet. — Il faut que le journal en question fût bien puissant pour qu'un ordre du président du Conseil ait été nécessaire.

Je m'étonne que, dans la Commission nommée par le ministre des Colonies figure un procureur général qui était allé demander par lettre l'amnistie au *Matin*.

M. Millies-Lacroix. — Il s'agit du procureur général de l'Indo-Chine.

M. Rouanet. — Je retire mon observation, et j'espère que vous publierez les résultats complets de votre enquête, y compris le nom de la personne qui vous a révélé le document.

Voix diverses. — Qui ?

M. Rouanet. — Si je le connaissais, je le dirais.

M. Tournade réclame des explications supplémentaires au sujet de l'affaire de la canalisation électrique ; comment peut-on faire servir un service public à un intérêt strictement privé ?

M. Clemenceau. — L'autorisation avait été accordée par M. le préfet de la Seine lors de la grève des électriciens.

Il n'en a été fait usage que pendant quatre ou cinq jours, et sans qu'il en ait rien coûté à la Ville de Paris.

J'ai d'ailleurs, prescrit de retirer les câbles qui étaient restés dans la canalisation.

M. Rouanet. — Le préfet de la Seine n'avait pas le droit d'accorder cette autorisation, qui dépend du Conseil municipal.

L'ORDRE DU JOUR

M. le président. — J'ai reçu de M. Rouanet cet ordre du jour :

« La Chambre, soucieuse d'assurer l'indépendance des pouvoirs publics contre les puissances d'intimidation, de finance et de mensonge, passe à l'ordre du jour. »

Sur divers bancs. — L'ordre du jour pur et simple !

M. Millies-Lacroix. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour pur et simple, le considérant comme une approbation suffisante de ses déclarations.

M. Rouanet. — Je m'associerai à l'ordre du jour pur et simple, si on y attache cette signification qu'on entend désormais se soustraire aux dominations scandaleuses que j'ai dénoncées.

M. Gauthier (de Clagny). — Il faut aussi renoncer à se servir du *Matin* pour les élections générales.

M. Rouanet. — A qui faites-vous allusion ?

M. Gauthier (de Clagny). — Au gouvernement et à la majorité.

M. Rouanet. — Puisqu'on prétend faire allusion à la majorité, je lui demande de répondre en votant mon ordre du jour.

L'ordre du jour pur et simple est, selon le règlement, mis aux voix le premier.

Il est adopté par 346 voix contre 125.

L'impôt sur le revenu

On revient à la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

Avant le vote sur l'article 1er du projet, M. Aimond déclare que ses amis et lui réservent leur sentiment, persuadés qu'en supprimant *a priori* des contributions qu'on ne pourra pas remplacer, la Chambre commet une erreur.

Ils sont, ici, d'accord avec M. Jaurès, dans une discussion analogue en 1906, et avec la doctrine que M. Viviani lui-même, à propos du projet sur les retraites ouvrières, exposait hier même.

M. Aynard. — En d'autres temps, avec une loi préparée dans les formes voulues, il est probable que le vote de l'article 1er entraînerait un préjugé en faveur de l'adoption de la loi elle-même.

Mais ici, ce n'est pas cet article, ce sont les autres qui supporteront la véritable discussion.

Mes amis et moi n'avons jamais été ni ne sommes adversaires de l'impôt général sur le revenu, mais seulement de l'impôt complémentaire. (Bruit à l'extrême-gauche.)

Vous avez voulu courir des aventures, nous verrons ce qui en sortira.

Pour nous, nous restons fidèles au véritable esprit de réforme vraie et pratique.

Vous, vous allez directement contre la volonté des contribuables que vous prétendez affranchir, et qui ne veulent pas l'être.

Nous discuterons sur les articles.

L'article 1er est adopté par 456 voix contre 164 ; rappelons qu'il est ainsi conçu :

« Cesseront d'être perçues, à dater de la mise en vigueur de la présente loi :

1° La contribution foncière des propriétés bâties ;

2° La contribution foncière des propriétés non bâties ;

3° La contribution personnelle mobilière ;

4° La contribution des portes et fenêtres ;

5° La contribution des patentes ».

Si la féodalité qui se reconstitue ainsi en ce pays n'en est pas encore à la période des charges, elle n'ignore point, depuis quelques années, le régime des faveurs.

A Florence, c'est l'impôt sur le revenu qui a permis aux Médicis de se débarrasser de leurs adversaires.

Le diable est logicien, comme a dit M. Ribot.

Nous voulons, nous, l'être autant que lui.

Nous nous souvenons de ce personnage de la légende qui demandait au [illegible] leur moyen de diriger les hommes.

— Promettre beaucoup et tenir le moins possible, lui fut-il répondu.

Et comme, à son heure dernière, il regrettait d'avoir suivi cette voie :

— Que m'importe ? lui dit le diable ; moi, je suis logicien, et il l'emporte. (Rires.)

Nous ne voulons point, nous courir pareille aventure ; nous avons combattu votre impôt complémentaire, nous le trouvons détestable, nous ne le voterons pas.

Voix diverses. — A demain !

M. Pelletan, au nom de la Commission, réclame la continuation de la séance.

Par 346 voix contre 228, la Chambre décide de poursuivre la discussion.

Le président met aux voix la première partie de l'article 2 :

« En remplacement de ces diverses contributions, il est établi un impôt général sur les revenus de toutes catégories ».

Elle est adoptée par 439 voix contre 42.

On passe à l'article 2, dont voici le texte :

« En remplacement de ces diverses contributions, il est établi un impôt général sur les revenus de toutes catégories, inégal. Il est ajouté un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu de chaque chef de famille. »

M. Charles Benoist. — Il est un mot dont on abuse depuis trois ou quatre ans, et qu'on retrouve à toutes les pages du rapport sur le projet que nous discutons : c'est celui de déclaration.

Il s'agirait de se comprendre et de s'expliquer.

Nous avons des moyens démocratiques de locomotion, des modes démocratiques, presque des coupes de cheveux démocratiques. (Rires.)

On abuse du mot et de l'effet à en tirer.

M. Pelletan. — Et de la chose ? (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Charles Benoist. — C'est sous ce côté séduisant qu'on nous présente l'impôt qui substitue à l'impôt réel, jusqu'ici reconnu comme le progrès fiscal, l'impôt personnel jadis condamné avec tant de persévérance.

Qu'est-ce que la démocratie ? le gouvernement libre du peuple par le peuple, et non pas la domination oppressive d'une partie du peuple sur l'autre.

Mais une démocratie de nom peut cacher une véritable féodalité de fait, et M. le président de la Commission est trop bon archiviste paléographe (Rires) pour ne pas le méconnaître.

La séance continue.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LA COLÈRE D'UN GIRONDIN

M. Emile Constans, député de la Gironde, communique dans les couloirs la note suivante :

« A la suite d'un procès de presse pour refus d'insertion, la Cour de cassation a rejeté, sans me laisser d'ailleurs le temps nécessaire de développer les moyens à l'appui, le pourvoi que j'avais formé.

» Comme conséquence, on m'a réclamé le payement d'un droit fiscal de 137 fr. 50.

» La remise du droit dans de semblables conditions est de style. C'est ce qui m'a été affirmé au ministère des Finances quand j'allai prendre des renseignements. J'ai parlé de cette affaire à M. Briand qui m'a demandé une note, et j'ai appris seulement aujourd'hui, par les journaux, que le Conseil des ministres avait bien voulu — probablement comme Intermède des affaires du Maroc — en délibérer et prendre une décision favorable à l'unanimité.

» Cette petite perfidie se trouve bonne sur une contre-vérité.

» Le Conseil des ministres n'a pu délibérer sur l'affaire en question jeudi dernier 27 février, car le dossier était encore au Parquet de Nîmes, qui a eu à me demander, il y a trois jours, la date et le lieu de ma naissance.

» De plus, et pour éviter tout malentendu, j'ai payé ce matin le droit fiscal de 137 fr. 50.

» Il ne reste donc rien de cette prétendue faveur gouvernementale, dont personne, à part la presse, n'a encore reçu notification. »

L'ALCOOL INDUSTRIEL

La Commission des alcools d'industrie, réunie sous la présidence de M. Ribet, a procédé à un échange de vues sur l'enquête à laquelle elle vient de procéder en vue de l'utilisation de l'alcool dans les diverses industries.

Elle a nommé une sous-Commission, composée de MM. Augé, Cazeneuve et Delpierre, chargée de présenter un résumé de cette enquête.

Sur la proposition de M. Klotz, elle a décidé de communiquer ce résumé au gouvernement, en le priant de faire connaître ses vues sur les diverses questions soulevées par cette enquête.

LE MÉTROPOLITAIN

La même Commission a ensuite abordé l'étude du projet de loi relatif au prolongement, dans Paris, de la ligne métropolitaine Nord-Sud, de la place des Abbesses à la place Jules-Joffrin. M. Paul Brousse a été nommé rapporteur.

L'AGRANDISSEMENT DU PORT DE MARSEILLE

La Commission des travaux publics a commencé l'examen du projet de loi relatif à l'agrandissement du port de Marseille. La construction du nouveau bassin de la Madrague doit coûter 22 millions, dont la moitié sera à la charge de l'État. M. Almond a été nommé rapporteur.

SÉNAT

Séance du vendredi 6 mars

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Dubost.

Le projet autorisant la Ville de Paris à emprunter 37 millions est adopté.

A propos du cahier de crédits supplémentaires sur l'exercice 1907, M. Rioux demande des explications au ministre des Finances sur l'état des dépenses engagées pour le corps expéditionnaire au Maroc.

L'orateur rappelle qu'il a demandé par deux fois au gouvernement, en mars et en novembre 1907, des explications à ce sujet, et qu'à ce moment on ne prévoyait que 5 millions de dépenses.

Après avoir reçu les explications du général Lyautey, le gouvernement peut nous renseigner complètement sur ce qui concerne la guerre et la marine.

Les avaries subies par nos bâtiments sont de nature à nous inspirer des craintes graves. Est-il vrai, comme on l'a dit, qu'elles peuvent se chiffrer à 100 millions ?

M. Pleuvart fait l'éloge de notre corps expéditionnaire.

La séance continue.

ÉCHOS DU SÉNAT

LA DÉVOLUTION DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

Les amendements

M. Le Breton, sénateur libéral de la Mayenne, vient de déposer trois amendements aux articles 1er, 3 et 5 de la loi de dévolution.

A l'article 1er du texte de la Chambre, qui attribue les biens des établissements ecclésiastiques non réclamés à des établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance, M. Le Breton propose de laisser aux « établissements publics du culte, bien que séparés de l'État », la possession des biens meubles et immeubles dont ils avaient la jouissance au moment de la promulgation de la loi de séparation.

Comme complément de cette disposition, le sénateur de la Mayenne propose de laisser aux archevêques, évêques et desservants, le soin de « remplir les charges pieuses ou cultuelles afférentes aux conventions ou donations », sous réserve des revendications des ayants-droit.

Enfin, l'amendement à l'article 5 laisserait les dépenses d'entretien et de conservation des édifices à la charge des établissements publics du culte, à leur défaut seulement l'État, les départements ou les communes pourraient engager les dépenses nécessaires ; on doit que le texte de la Chambre établit cette dernière disposition pour tous les cas.

De son côté, M. le comte d'Elva, sénateur libéral de la Mayenne, a déposé une disposition additionnelle au paragraphe 1er de l'article 1er, ce texte attribuerait aux communes avec même affectation, les fonds de réserve des Fabriques, gravés d'un droit de préférence au profit des communes pour l'entretien et la conservation des édifices du culte.

Les fondations de messes

La Commission de la séparation a adopté cette après-midi les paragraphes 4 à 18 de l'article 3.

Elle a réservé la discussion du paragraphe 14 jusqu'à la prochaine séance, car M. Bizot de Fontenay a déposé un amendement qu'il compte soutenir devant la Commission vendredi prochain. Cet amendement a pour but de faire célébrer les messes par l'attributaire des biens de tout parent du fondateur jusqu'au 6e degré.

— Il faut, dit M. Bizot de Fontenay, que l'inexécution de la fondation ne puisse être imputée qu'à un parent du fondateur.

M. Maxime Lecomte a déjà rédigé son rapport sur les points acquis.

La discussion viendra devant le Sénat le 20 mars.

LA LIQUIDATION DES CONGRÉGATIONS

La cinquième sous-Commission s'est réunie cette après-midi sous la présidence de M. Antoine Perrier. M. Fessard a présenté un bref exposé verbal sur l'état de la liquidation des Passionnistes anglais de Paris. Après un échange de vues entre plusieurs membres de la sous-Commission, il a été décidé qu'avant de commencer l'étude de la question, M. Mépège, liquidateur de la Congrégation, serait convoqué ; la sous-Commission l'entendra au cours de sa prochaine séance.

La deuxième sous-Commission s'est réunie sous la présidence de M. Bérenger. N'étant pas encore munie des dossiers et documents nécessaires, plusieurs commissaires se sont bornés à présenter quelques observations sur les chiffres du rapport Guyot-Dessaigne relatifs aux liquidations dont l'examen leur avait été confié.

Le roi d'Angleterre en France

Il déjeune avec MM. Clemenceau et Pichon, et visite M. Fallières.

Le roi Edouard est arrivé hier, à 2 heures, à Calais, après une bonne traversée. Il a été salué par M. Payton, consul d'Angleterre, et M. Pierron, inspecteur principal de la Compagnie du Nord.

Le roi a pris place aussitôt dans un train spécial, qui est parti à 3 h. 10 et est entré en gare du Nord à 6 h. 30.

Il a été reçu à la gare du Nord par sir Francis Bertie et Reginald Lister avec tout le haut personnel de la Compagnie. Il s'est rendu aussitôt à l'hôtel Bristol.

Le roi s'est levé ce matin d'assez bonne heure et a pris aussitôt un premier déjeuner. Il a ensuite fait appeler auprès de lui l'honorable Word, son secrétaire privé, et a pris connaissance de son courrier.

Assez tard dans la matinée, Edouard VII a fait une promenade en voiture. Pendant ce temps, diverses personnalités se sont présentées à l'hôtel Bristol, pour s'inscrire. Nous avons relevé sur les registres les noms de MM. Clemenceau, président du Conseil ; Pichon, ministre des Affaires étrangères ; Mollard, directeur du protocole ; comte et comtesse de Franqueville ; comte et comtesse de Chevigné, etc.

Le roi a reçu à déjeuner M. Clemenceau et M. Pichon.

Il a rendu ensuite visite au président de la République, qui, aussitôt après, alla le saluer à l'hôtel Bristol. Edouard VII fera après une promenade en auto, et dînera, ce soir, à l'ambassade d'Angleterre.

Le roi étant encore en deuil, en raison de la mort du roi de Portugal, n'ira pas au théâtre, ainsi qu'il le fait d'ordinaire lorsqu'il vient à Paris, et il rentrera directement à son hôtel en quittant, ce soir, l'ambassade d'Angleterre.

Le souverain quittera Paris demain matin, à 10 h. 30, par train spécial, gare du quai d'Orsay, pour se rendre à Biarritz. Il sera accompagné dans ce voyage, par M. Paoli, spécialement chargé de veiller sur sa personne.

—o—

Le ministre de la Guerre a donné l'ordre à la musique militaire du 57e régiment, à Bordeaux, de venir à Biarritz où elle sera mise, par le maire, à la disposition d'Edouard VII.

Deux landaus automobiles appartenant au souverain d'Angleterre sont arrivés hier à la gare de Biarritz.

AU MAROC

Nos pertes au combat du 23 février

Voici la liste complémentaire de nos pertes au combat du 23 février au Maroc.

Un autre des militaires dont les noms ont déjà été publiés :

Sont tués : les cavaliers Ciccodi, Jullien et Boulin, du 2e chasseurs d'Afrique.

Sont blessés : les cavaliers Mallon, Sabatier, Tessereuil et Desmarais, du 2e chasseurs d'Afrique, et les zouaves Jeannot et Debernet, du 1er régiment.

Arrivée de M. Merry del Val

Tanger, 6 mars. — Le croiseur *Princesse-Alberta* est arrivé. Il a débarqué M. Merry del Val, le nouveau ministre d'Espagne.

Les salutes ont été échangés avec la terre.

Toutes les légations étaient représentées au débarquement.

El Mokri en Espagne

Madrid, 6 mars. — Une note du ministère des Affaires étrangères dit que El-Mokri a rendu visite hier à M. Leon y Castillo, ambassadeur d'Espagne à Paris, pour le remercier de le part que la capitale espagnole a prise au récent emprunt consenti par la Banque d'État du Maroc au sultan.

El-Mokri, à son départ de Paris, le 6 mars, a l'intention de se rendre à Barcelone et ensuite à Madrid.

RÉVOCATIONS DE DONATIONS

Le tribunal de Saint-Quentin a prononcé la révocation d'une donation faite en faveur de l'église de Flavy-le-Martel.

Le tribunal de Laval a prononcé, hier, en faveur de Mme de La Poize, héritière de M. Montfrand, douanier, la révocation de donation d'une chapelle faite à la Fabrique de Soulges. A ordonné également à la requête de M. de La Sayette, héritier du donateur, la révocation d'un legs d'immeuble fait à la mense curiale de Parne, par M. de Vauflleury. Le tribunal a condamné en outre le séquestre aux dépens.

LA FIN D'UN SCANDALE

Conformément à l'arrêt récemment rendu par le Conseil d'État, M. l'abbé Déliard, curé de Saint-Hilaire-le-Croix, a repris lundi possession de l'église et de la sacristie.

Il était assisté d'un huissier et de deux témoins.

Cette opération s'est faite au milieu du calme le plus absolu.

En ainsi s'est terminé le premier acte du scandale en Auvergne.

Aliboron veut faire de l'esprit

Le curé d'une commune des environs de Frévent faisait, le mercredi des Cendres, le catéchisme aux petits enfants.

Après leur avoir expliqué le symbolisme de la cérémonie, il imposa les cendres à ses petits auditeurs.

Ceux-ci rentrent en classe ; leur front portait encore l'empreinte de la cendre dont les avait marqués le prêtre.

Colère du pédagogue ! Cet homme d'esprit, dont la famille comme peut-être lui-même avait sans doute, le matin, participé à la pieuse cérémonie, cotroya comme punition aux petits enfants le verbe salir son front.

En voilà un qui comprend la neutralité scolaire et surtout fait montre d'esprit ! S'il n'est pas encore palmé, il doit l'être ! On ne peut sans injustice lui refuser le ruban !

(*Courrier du Pas-de-Calais.*)

OEUVRES DE MER

L'assemblée générale annuelle de la Société des Œuvres de Mer, se tiendra le mardi 10 mars à 3 heures après-midi à la salle de la Société de Géographie, 184, boulevard Saint-Germain, à Paris, sous la présidence de M. le vice-amiral de la Jaillé.

Après la lecture des rapports habituels, la parole sera donnée à M. le lieutenant de vaisseau Mahéas, commandant le navire-hôpital *Saint-François-d'Assise* pour rendre compte de sa croisière d'assistance.

Le médecin et l'aumônier du *Saint-François-d'Assise* seront présents.

Cette communication sera suivie d'un intermède musical breton par les frères Kernevel.

La réunion sera clôturée par une série de projections d'Islande et de Terre-Neuve.

Le navire-hôpital doit quitter le Havre le 15 mars ; il doit visiter d'abord Moriaix et se rendre ensuite directement en Islande, où il doit arriver au milieu de nos pêcheurs dans les derniers jours du mois.

(Œuvres de Mer : 13, rue La Trémoille. VIIe.)

A TRAVERS LA PRESSE

LES CABINETS DE MINISTRE

M. Paul Deschy présente, dans le *Siècle*, quelques observations fort raisonnables sur l'incident des attachés de cabinet :

Il n'y aurait certainement pas là de quoi fouetter un chat si nous nous trouvions entre gens raisonnables. Car il est évident que tout ministre a le droit incontestable de demander au secrétaire qui vit près de lui jusque dans l'intimité de ses appartements, dépouille sa correspondance, devient le confident de ses réflexions, le suit dans son ombre, la réserve et la discrétion que nécessite son emploi, et qu'il a le droit non moins incontestable encore de s'en séparer quand quelque trait, si léger soit-il, a blessé l'amitié confiante qu'il avait en lui.

Mais depuis que le comblanc est sorti de sa boîte, les cornes en avant, quelques vétérans de sa vieille garde ont senti frémir en eux une âme embrageuse et inquiète. Certains ont donné à la mesure assez naturelle des ministres vis-à-vis de leurs attachés le sens d'une injure à eux personnelle, et ce n'est pas un des spectacles les moins plaisants que d'entendre ceux qui approuvèrent les pratiques d'espionnage dans les couloirs et de délation dont abusait vis-à-vis des dissidents le gouvernement du « petit père », crier aujourd'hui comme des perdus qu'ils sont environnés de sycophantes et de mouchards. Mercredi, ils menaçaient de porter leurs colères le lendemain à la tribune ; mais la nuit bienfaisante, en calmant leur ire, nous épargna un ridicule.

Ce médiocre incident n'aura pas été du moins tout à fait inutile s'il a attiré l'attention des ministres et des aspirants ministres sur le soin qu'ils doivent apporter à recruter leur entourage. Ce que je dis ne concerne pas, bien entendu, les jeunes gens frappés hier et qui peuvent, en dépit d'une inconséquence, avoir été pour leurs patrons d'excellents collaborateurs.

Mais nous voyons évoluer, depuis trois et quatre ans, autour de la plupart des gouvernants, des quadrilles de jeunes gens dont l'inexpérience et l'air avantageux constituent les seuls caractères distinctifs.

Les ministres, dès leur ascension au pouvoir, sont assaillis de sollicitations et finissent, complaisance et faiblesse, par héberger la cohorte de fils, de neveux, de filleuls que collègues et électeurs influents font grimper à l'assaut de leur cabinet. Ces jouvenceaux se casent où ils peuvent, car les locaux n'ont jamais prévu de telles invasions : ils ne sont pas rétribués, car le budget, jadis établi, n'a pas davantage prévu un état-major aussi nombreux. Les uns d'ailleurs sont assez riches pour ne chercher dans la familiarité des ministres que des satisfactions de vanité, et leurs appointements, s'ils en touchaient, ne suffiraient pas aux gages du chauffeur de leur automobile. Les autres, par leur passage dans un cabinet où ils n'ont même pas une table à laquelle s'asseoir, et bien qu'ils restent inconnus à leur ministre même, prétendent à une « compensation », c'est-à-dire une importante situation administrative le jour de la chute. Ces visite et ces ambitieux qui encombrent les couloirs de la Chambre et les salons des ministères sont, pour le ministre qu'ils disent servir, l'occasion de mille ennuis et souvent même de dangers.

Nous avons connu des cabinets, il n'y a pas bien longtemps encore, où, autour du ministre, il n'y avait que quatre ou cinq hommes liés à lui par l'affection, le respect, la communauté de l'idéal politique, le labeur quotidien où chacun prenait sa part selon ses forces et ses aptitudes. La collaboration y était étroite, confiante, féconde.

Nous en avons connu d'autres depuis, beaucoup d'autres qui n'ont été que des foyers d'intrigues et de jalousies mesquines : des scandales ont éclaboussé les ministres qui, ne trouvant pas au début la force de résister aux solliciteurs, avaient laissé pulluler près d'eux un nombreux entourage d'impartisans et d'ambitieux. L'animosité des fonctionnaires de carrière, arrêtés dans leur avancement par les manœuvres de ces courtisans s'incrustant aux places les meilleures, a été des plus préjudiciables au régime.

Il serait peut-être temps, pour le bien de tous, que nos gouvernants revinssent à la méthode des ministres d'autrefois en coupant une queue qui traîne parfois jusqu'à terre.

M. COMBES S'EN VA-T-EN GUERRE...

Un jeune capitaine de l'armée combiste, M. Bourély, qui aspire à être sous-secrétaire d'État à la Guerre ou ministre du Travail, attaque avec violence dans le *Rappel* la politique du gouvernement :

La majorité républicaine, jusqu'à ce jour, a suivi le gouvernement, espérant toujours ainsi poursuivre la réalisation de son programme ; mais, à mesure qu'elle avance, il semble que les réformes s'éloignent, disparaissent dans un horizon brumeux.

La majorité se sent prise dans un engrenage de négations, de contradictions, de déceptions.

Et voici qu'autour d'elle, des clameurs inattendues de satisfaction s'élèvent : ce même parti progressiste qui déclarait tout perdu il y a deux ans, qui ne se faisait aucune illusion sur son irrémédiable défaite, voici qu'il triomphe, qu'il acclame le gouvernement, qu'il se presse autour de lui, qu'il lui multiplie les témoignages de confiance, qu'il trouve dans sa politique le gage, la garantie de sa secrète espérance de l'abandon, de l'avortement du programme radical.

Bien plus, voici que la presse conservatrice s'associe à la joie de sa sœur progressiste, qu'elle entonne presque le joyeux péan de Salamine et que le *Gaulois* écrit que si M. Clemenceau abandonnait ses troupes d'extrême gauche et complétait sa majorité par des adjonctions progressistes, la République devendrait relativement supportable !

Les républicains maintenant peuvent mesurer le chemin — en arrière — parcouru depuis les dernières élections. Ils voient l'engrenage où ils sont entrés, d'où ils n'ont plus guère que le temps de sortir.

LE SYSTÈME ADMINISTRATIF DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE

M. Arthur Chuquet, l'éminent professeur du Collège de France et membre de l'Institut, publie, dans la *Revue critique*, sur le livre que M. Chavanon a consacré, avec M. Saint-Yves, au Pas-de-Calais, de 1790 à 1810, un long article qui se termine ainsi :

Les auteurs ont très bien rempli leur tâche et leur œuvre a de grands mérites : simplicité et fermeté du style, habile ordonnance de la matière, exactitude et sûreté de l'information, précision des notices biographiques, abondance des détails caractéristiques. On louera surtout MM. Chavanon et Saint-Yves d'avoir montré que Napoléon adapta les institutions révolutionnaires au système impérial, d'avoir mis en relief le choix des administrateurs et des membres du Conseil général le caractère de continuité entre la Révolution et l'Empire. Poitevin défend le clergé constitutionnel, et, malgré l'évêque, opère la fusion avec le clergé réfractaire ; l'évêque réussit à l'éloigner, mais en 1806, les difficultés qui ne sont que des difficultés de personnes ont disparu.

Appel pour les chapelles de secours

L'an dernier, S. Em. le cardinal Richard adressait aux catholiques du diocèse de Paris un émouvant appel en faveur de l'œuvre urgente des chapelles de secours.

Mgr Amette reproduit cet appel touchant qui commençait ainsi :

En instituant, au cours de ces dernières années, l'œuvre des chapelles de secours, nous avons attiré l'attention des fidèles sur l'insuffisance manifeste du nombre de nos paroisses pour les besoins religieux d'un diocèse aussi populeux que celui de Paris ; nous avons établi, par des statistiques comparées, que, de tous les diocèses de France, le nôtre est le plus déshérité au point de vue des secours de la religion ; que là où nous avons une paroisse, le diocèse de Cambrai en a sept ou huit, celui de Lyon dix ou douze ; que pour un même chiffre de population, nous possédons un prêtre, là où Cambrai en possède deux, Lyon trois ; que d'ailleurs la répartition des prêtres, dans le diocèse de Paris, ne peut se faire d'une manière approximativement égale, ce qui crée pour nos immenses paroisses des faubourgs et pour les grandes agglomérations de la banlieue une situation désastreuse. En effet, vous avez pu constater, par les statistiques que nous avons produites, que dans des paroisses de soixante, quatre-vingts ou cent mille âmes, il n'y a pas plus de prêtres pour les desservir que pour certaines paroisses de quinze, ving